



AVIS PUBLIC

Assemblée publique

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 15 janvier 2019, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 5/2019 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de revoir les normes de protection applicables à la périphérie d'un milieu humide.

2 Ce projet de règlement affecte tout le territoire de la Ville de Trois-Rivières de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 ET 2

Objets :

- Fixer à 10 mètres la profondeur minimale de la bande de protection à la périphérie d'un milieu humide.
- Régir les ouvrages, constructions et interventions à l'intérieur de cette bande de protection.
- Exiger que la délimitation d'un milieu humide et de sa bande de protection soit réalisée sur la base d'une étude de caractérisation écologique signée par un professionnel au sens de l'article 1 du Code des professions (RLRQ, chapitre C-26) ou un titulaire d'un diplôme universitaire en biologie, en science de l'environnement ou en écologie du paysage.

Territoire visé :

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 5 février 2019** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le projet de règlement n° 5/2019.

Trois-Rivières, ce 23 janvier 2019.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière